

Département de la SOMME

Canton de ABBEVILLE NORD

Commune de BUIGNY-SAINT-MACLOU

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION du JEUDI 7 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi sept septembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Mr Eric MOUTON, Maire.

Convocation

du 31 Août 2017

Affichée

le 31 août 2017

Etaient présents : M^{rs} ISRAEL Philippe, Régis DELASSALLE, LHOTELLIER Mathieu, Jean-Marie PRACHE, Jérémy DUHAMEL, Luc DE FRANCQUEVILLE et Mmes BOUCHEZ Marie-Madeleine, Véronique ISRAEL

Etaient absents : WINIARZ Laurent, CARON Guillaume, VAN ZELLER D'OOSTHOVE Bernard, DUBOILLE Chantal (pouvoir à Mme BOUCHEZ)

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mr Luc de FRANCQUEVILLE

Le quorum étant atteint, Mr le Maire ouvre la séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'expert étant passé concernant les vitraux cassés à l'église et celui-ci ayant estimé que le devis n'était pas assez élevé et qu'il manquait la prise en compte de vitraux supplémentaires, un nouveau devis a été demandé. Celui-ci s'élève à 11 240.80 €. Nous attendons des nouvelles de l'assurance.

Monsieur le Maire fait part également du vols de 2 moutons dans la rue de Bas.

Concernant l'achat de la parcelle située ¹⁰8, rue du Haut, la vente n'a pas pu se réaliser. Il est toutefois possible d'acheter une partie au fond de la parcelle d'environ 700m².

Après en avoir délibéré et l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat à 12 000 € inclus (frais de notaire et de bornage).

Adhésion au service d'urbanisme mutualisé de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre convention avec la DDTM pour l'instruction des Permis et Déclarations préalables avec Création de surface arrive à son terme le 31 décembre 2017. Actuellement, nous instruisons nous-mêmes les Certificats d'Urbanisme (CU) et Déclarations Préalables (DP) sans création de surface.

La CCPM nous propose d'adhérer au service d'urbanisme mutualisé moyennant un coût annuel estimatif de 1855.36 € (coût calculé sur une moyenne des 3 dernières années).

D'autre part, la CCPM nous propose d'adhérer pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme, et non « à la carte » comme c'est le cas actuellement avec la DDTM. En revanche, cela serait, à priori possible avec la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal mandate Mr le Maire afin de se renseigner auprès de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme sur cette possibilité et sur le coût.

↳ Délibération instituant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise
Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Point reporté

↳ Délibération autorisant Mr le Maire à signer l'acte permettant la régularisation de la rétrocession
de la bande de terrain Petit Chemin d'Abbeville

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour régulariser la rétrocession de la bande de terrain située Petit Chemin d'Abbeville, le notaire a besoin d'une délibération du Conseil Municipal l'autorisant à signer l'acte nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne l'autorisation à Mr le Maire de signer l'acte permettant la régularisation de la rétrocession de la bande de terrain située Petit Chemin d'Abbeville (terrain LETUVE divisé en 4 parcelles)

↳ Divers

*Salle Communale : Les travaux suivent leur cours. Il convient de préparer la rentrée au 01/01/2018 : nettoyage (avant l'arbre de Noël) et récupération du matériel prêté à la commune de Le Titre.

*Mr Luc de FRANCQUEVILLE : nettoyage, tonte à refaire rue de Port le Grand et Grand Lavers. Mr Luc de FRANCQUEVILLE étant l'adjoint en charge de la voirie y veillera personnellement.

*Tour de village : plus de chemin au niveau de Mathieu LHOTELLIER et des Consorts CAUDRON.

*Mr Luc de FRANCQUEVILLE : s'occuper de la voirie rue Neuve car accidentogène, problème de vitesse des voitures venant de Port le Grand. Mr Luc de FRANCQUEVILLE propose de mettre un ralentisseur, Mr Philippe ISRAEL un stop et Mr Jean-Marie PRACHE une écluse (chicane).

Mr Jean-Marie PRACHE souhaite également qu'un STOP soit installé rue de la Chaussée et Mr Jérémy DUHAMEL un panneau « priorité à droite » rue de Bas.

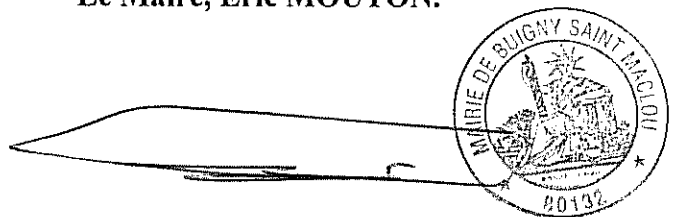
Mr Mathieu LHOTELLER préconise de matérialiser par des lignes les « couloirs » au niveau de la place.

Mr le Maire propose de mettre en place un contrôle assidu de la Gendarmerie Rue Neuve, Rue du Haut et Petit Chemin d'Abbeville.

*Mr Jérémy DUHAMEL nous fait part du mécontentement de certaines personnes concernant la présence continue d'un individu près de l'école.

Séance levée à 19h15

A Buigny-Saint-Maclou, le 11 Septembre 2017
Le Maire, Eric MOUTON.

The image shows a handwritten signature in black ink, which is mostly illegible but appears to be 'Eric Mouton'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BUIGNY SAINT MACLOU' around the top edge and '20132' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a building and a tree.